

Il est impossible pour nous de faire un affidavit pour obtenir un writ de revendication et de retenir les services d'un avocat, sans argent.

Il est impossible pour nous d'obtenir un remboursement quand les procédures doivent être conduites *in formâ pauperis*.

Nous pensons qu'il est incompatible avec les intérêts publics que les officiers qui émettent le writ pour forcer un notaire à remettre ses papiers soient en même temps les plaignants. Si cela est correct pour une classe, cela devrait l'être pour tous.

Le shérif devrait être la partie, ou s'il ne peut pas exécuter le writ dans lequel il est le plaignant, le coroner devrait être appelé à remplir ce devoir.

Aujourd'hui, n'importe qui peut obtenir un acte d'incorporation, même les barbiers, et nous nous attendons prochainement à être appelé à tenir un tableau exposé dans nos bureaux pour ces utiles fonctionnaires, et probablement que nous devrons aussi leur fournir une liste des interdits, comme nous sommes obligés de le faire pour un autre corps incorporé. Cela irait bien avec l'obligation que l'on veut imposer aux protonotaires d'émaner un writ pour rien, et de payer les dépenses subséquentes.

Nous sommes bien disposés à vous aider autant que nous le pourrions, mais, sans affidavit et les fonds nécessaires, nous ne pouvons rien fuire.

Cette lettre, aussi extraordinaire par le ton que par la forme et le fonds, est signée "Léonard et Noyes, protonotaires de Bedford." Elle nous est communiquée au moment de mettre sous presse, et nous en donnons une traduction de l'anglais à la hâte.

Nous avons avoir rarement rencontré une communication officielle où autant d'ignorance de nos lois et de nos vieilles coutumes soit mêlé à plus d'outrecuidance et de grossièreté. Nous en reparlerons sur notre prochain numéro.

---

Si nous en croyons certaines personnes intéressées, voici comment se passent les examens de médecine dans les facultés libres des petits Etats d'Allemagne :

- Fumez-vous ? demande l'examineur.
- Oui, Monsieur.
- En bien, voici un cigare. A présent, dites-moi quel est le devoir d'un médecin ?
- De faire rentrer ses honoraires.
- Bien. Et le second ?
- D'augmenter sa clientèle.
- Parfait. Savez-vous aussi les devoirs qui vous incombent envers moi ?
- Oui, c'est de vous inviter à dîner.
- Mais supposez que je refuse...
- Oh ! cela ne se serait jamais vu !
- Vous avez raison, allons donc au restaurant d'en face, et je vous signerai votre diplôme au dessert.